

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 16 décembre 2024 à 18h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

HERFELD Marie-Laurence	BALCERZAK Roland	ANDRE René	MENTION Fanny
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	HATRI Aïcha	MATHIEU Bertrand
PHILIPPE Lionel	SCHULTZ Laurent	FERRERO Marc	REBSTOCK Alexandra
BECKER Patrick	CORAZZA Jean-Luc	SCHITZ Denis	ZIEGLER Damien
KORMANN Olivier	HOLSENBURGER Alexandre	WEIS Mathieu	RECH Serge
LUCCHINI Marc	MELEO Guy	POUGET Clémence	DEUTSCH André
GHAMO Joseph	ZENNER Bernard	GUERMANN Bernard	
PAULY Elsa	ABDELLALI Moustapha	SEGURA Olivier	

Procurations :

TACCONI Pierre	a donné procuration à	SEGURA Olivier
PAQUET Michel	a donné procuration à	DICK Rémy
RENAUX Patricia	a donné procuration à	WEIS Mathieu
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
ROBINET David	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	PHILIPPE Lionel
LORENTZ Maurice	a donné procuration à	RECH Serge
ACKER Christine	a donné procuration à	ZENNER Bernard

Absents excusés :

SCHREIBER Roger	GRILLO Marie	KASPAR COTRUPI Angèle	SAUVAGE Cathy
SCHIVRE Marc	MEDVES Jean-François	JURCZAK Serge	ABATE Patrick
BAUR Denis	SCHNEIDER Brigitte	HERGAT Michel	

Absents non excusés :

LANGMAR Deborah	ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle	BEY Michèle
BARILLARO Jérémy	BRUSCO Stéphane	SCHUTZ Sylvie	FREYBURGER Julien
FRADELLA Cédric			

La séance débute à 18h20

Point 1 :

Membres en exercice :	59
Présents :	30
Procurations :	9
Absents :	20

Installation de M. ABDELLALI Moustapha

A partir du Point 3 :

Membres en exercice :	60
Présents :	31
Procurations :	9
Absents :	20

La séance se termine à 18h38

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

GLESER Philippe, Directeur Général des Services
AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale Adjointe des Services
LAMORLETTE Lisa, Directrice de Cabinet
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
MAIRE Jocelyn, Chargé de Communication
MOUCHARD Margot, Responsable des Assemblées
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau

POINT I-1 – DELIBERATION N°2024/I-41 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L.2541-6 du CGCT (Alsace-Moselle) : « Lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

Vu l'article L.2121-15 du CGCT : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » (par renvoi des dispositions du code, cette disposition s'applique également au comité syndical) ;

Conformément aux articles L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le droit local et L.2121-15 pour les règles de droit commun, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner un secrétaire de séance.

Il sera chargé de la rédaction des procès-verbaux et compte-rendu de la séance avec l'assistance des agents du SMiTU.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, désigne M. WEIS, délégué de la CAPFT, secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 17 décembre 2024

Le Président,
Rémy DICK

